



Monsieur le Ministre de l'Education nationale  
Ministère de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le 20 février 2013

Monsieur le Ministre,

Le 12 février nos fédérations ont appelé à la grève nationale

- Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération
- Pour l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école
- Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Comme vous le savez, la grève a été massive dans le premier degré, en particulier sur l'exigence d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.  
Cette exigence s'est exprimée dans la grève et dans les très nombreuses manifestations qui se sont déroulées.

Les personnels veulent être entendus. Ils attendent vos réponses à leurs revendications, notamment sur cette question des rythmes scolaires.

C'est pourquoi, nous vous demandons de recevoir très rapidement les fédérations syndicales FNEC FP FO, FERC CGT, FAEN, SUD Education, FTE-CNT.

Soyez assuré Monsieur le Ministre de notre entière considération et de notre attachement au service public d'éducation.

**Hubert RAGUIN**  
Secrétaire général  
de la FNECFP-FO

**Patrick Désiré**  
Pour la  
FERC-CGT

**Laurent Coccoluto**  
Pour  
Sud-Education

**Marc Geniez**  
Co-secrétaire général  
de la FAEN

**Aurélien Etienne**  
Secrétaire  
de la FTE-CNT

Les fédérations FNEC FP FO, FERC CGT, SUD Education, FAEN, CNT se sont réunies le lundi 18 février 2013 au siège de la FNEC FP FO, la FSU s'étant excusée.

Les fédérations se sont félicitées de l'important succès de la grève du 12 février appelée sur 3 revendications claires :

- Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération
- Pour l'abandon du projet de l'emploi d'orientation sur l'école
- Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

La grève a été massive dans le 1er degré. Les fédérations s'adressent au ministre afin qu'une réponse soit apportée aux revendications des personnels à commencer par l'abrogation du décret.

Les fédérations appellent les personnels à soutenir et faire connaître leur demande d'audience auprès du ministre : Le ministre doit répondre aux personnels.

Les fédérations soutiennent toutes les initiatives locales prises notamment à l'occasion d'instances statutaires, pour confirmer les revendications exprimées le 12 février et consolider le rapport de force.

Les fédérations considèrent qu'à l'issue des congés d'hiver, si le ministre n'a pas répondu à la demande d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, alors une nouvelle initiative nationale sera à l'ordre du jour.

Les fédérations participeront dans cet esprit à la réunion des fédérations syndicales convoquée par la FSU le 25 février